

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Appalaches
---------------------	--------------------

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	Myriam Hyppolite	Fonction ou titre :	Conseillère en Gestion des Matières résiduelles
Téléphone :	418-332-2757	Adresse courriel :	pgmr@mrcdesappalaches.ca
Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :			
Myriam Hyppolite		26-juin-26	
Signature du répondant		Date	

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :

- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions	Choix de réponses		Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	Acheminé vers Sanitaire fortier.
	2	Acheminement vers un centre de tri de résidus de CRD	
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1	Manque de sensibilisation des entrepreneurs	Manque de réseau et de cohésion entre les entreprises locales pour une économie circulaire.
	2	Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	
	3	Prix de l'élimination moins élevé que celui du tri ou de la valorisation	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
	2	Nouvelles contraintes réglementaires	
	3	Augmentation des inspections et des activités de contrôle environnemental	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez préciser les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1	Construction, gestion ou optimisation des écocentres	L'existence des 3 écocentres sur le territoire de la MRC qui reçoivent certaines résidus de CRD. Possibilité de les optimiser. Ajout d'une note dans les permis de construction encourageant le tri des résidus de CRD.
	2	Exigences de tri dans les contrats municipaux de construction, de rénovation et de démolition	
	3	Sensibilisation des entrepreneurs	
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Centres de tri de propriété municipale	Augmenter les débouchés des matériaux
	2	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	
	3	Collecte municipale de résidus de CRD pour un détournement de l'élimination (réemploi, recyclage ou valorisation)	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Installations municipales (ex.: entrée d'écocentre ou de lieu d'élimination)	Garages municipaux sont la cible de dépôts illégaux de CRD.
	2	Terrains vacants	
	3		

Renseignements supplémentaires	
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	Élargir la REP aux principaux matériaux utilisés (gypses, bardeaux, panneaux, etc.). Obliger les entrepreneurs à trier à la source lors des travaux. Augmenter l'économie circulaire locale et municipale en injectant des ressources pour défricher les possibilités locales de réemploi, recyclage et réutilisation des résidus locaux.